



ALIMENTATION ÉGALITÉ HOMMES/FEMMES **PORTRAIT**

Publié le 08 juin 2023 16:38. Modifié le 09 juin 2023 14:59.

## **hD** Femmes paysannes: tu ne seras pas cheffe d'exploitation, ma fille

par [Nina Schretr](#)



Offrir cet article

**Elles sont voisines, collègues, amies. Toutes sont liées par l'amour de la paysannerie. Et la solidarité face à la difficulté d'être une femme dans le milieu agricole. Quatre paysannes confient leur histoire et une facette des défis qu'elles rencontrent. Pour cet épisode No 2, rencontre avec Aline Chollet, qui a dû laisser la ferme familiale à son frère.**

Au téléphone, à peine le temps de décrocher qu'Aline Chollet exhume son histoire. A l'évidence, la blessure est toujours à vif. En 2013, la paysanne n'a pas pu reprendre la ferme familiale, confiée par son père aux seules mains de son frère. «J'ai mis du temps à m'en remettre, confie-t-elle. Je suis tombée de tellement haut.» Se «soumettre à ce système», ou partir? Elle choisira la seconde option.

**Une succession qui tourne mal.** Fin 2013, l'exploitation familiale doit déménager de Merlinge, dans le canton de Genève, pour un autre domaine. A cette occasion, le père compte laisser la génération suivante reprendre le flambeau.

Aline Chollet, qui travaille depuis cinq ans avec sa famille, entrevoit le rêve de poursuivre la tradition familiale aux côtés de son frère, de trois ans son aîné. Elle s'imagine «honorer les activités de [sa] mère» en organisant les accueils à la ferme, les brunchs, en faisant la cueillette de petits fruits et la préparation de confitures, ou encore la culture de fleurs.

Pour cela, la paysanne doit obtenir le statut «d'exploitante à titre individuel» auprès des autorités compétentes – que son frère possède déjà. Un rêve à portée de main puisque la trentenaire d'alors remplit toutes les conditions nécessaires: une activité principale dans une exploitation et un brevet fédéral de paysanne reconnu par l'État.

**Un seul héritier, par tradition.** Las, le père refuse sa démarche et la possibilité qu'elle puisse devenir coexploitante avec son frère, mettant en avant le risque de mésentente dans la fratrie, et le caractère peu orthodoxe de diriger une exploitation agricole à plusieurs.

Il faut dire que la loi suisse elle-même encourage les successions unipersonnelles. La loi fédérale sur le droit foncier rural dispose par exemple:

«Si plusieurs héritiers remplissent les conditions de l'attribution de l'entreprise agricole, le disposant peut désigner, par testament ou par pacte successoral, celui d'entre eux qui aura le droit de la reprendre.»

Selon l'Office fédéral de la statistique, 7% des femmes actives sur les domaines agricoles avaient en 2022 le statut de cheffe d'exploitation, la moitié d'entre elles ayant plus de 50 ans.

Dans un milieu où les traditions sont plus dures à déraciner que le chiendent, la loi «donne tout le pouvoir aux patriarches qui voudraient discriminer les femmes, et ceci dans une activité qui n'est pas tout à fait privée, car massivement subventionnée pas l'Etat», dénonce le mari d'Aline Chollet, lui aussi au bout du fil. «L'Etat doit garantir la protection de ses citoyens et l'égalité», abonde l'épouse.

**S'effacer.** Pugnace, la fille revendique sa légitimité et suggère d'établir deux exploitations juxtaposées: l'une pour le frère, l'autre pour elle. Une configuration rare en pratique, mais possible. Nouveau refus, motivé par la crainte d'une «destruction du patrimoine familial».

«J'ai eu le sentiment de ne pas avoir le droit d'exister, s'émeut Aline Chollet. Je ne pouvais pas accepter

cela.» La jeune femme se voit alors suggérer de se mettre en retrait.

«Ma mère m'a dit, "tu dois laisser ta ferme à ton frère comme moi je l'ai fait pour le mien". C'est devenu normal, pour la plupart des femmes, de se sacrifier. Cela peut d'ailleurs très bien se faire sans litige.»

Aujourd'hui, après des années de batailles, les relations familiales se sont distendues. «Cela fait bien longtemps qu'on n'est plus en contact», soupire Aline, qui «s'entendait très bien avec les autres» et se décrit comme ayant été «la rassembleuse» de la famille.

**Au sein de la famille.** Aline Chollet était pourtant dans une configuration que beaucoup envieraient:

«Je suis née dans une ferme, de parents agriculteurs... Tout le monde n'a pas cette chance, car c'est plus compliqué si on ne vient pas du monde agricole.»

La loi favorise en effet la transmission des terres aux membres de la famille – héritage d'un droit rural foncier qui, en 1951, visait à «affermer le lien qui existe entre la famille et le domaine».

La paysanne «sans terres» assure avoir reçu des témoignages «similaires» de problèmes de succession, après la médiatisation de son histoire. C'était à l'occasion de la session des femmes de 2021, organisée par la faïtière des organisations féminines suisses, Alliance F, durant laquelle elle a porté le sujet en plénière.

La problématique, difficile à quantifier, est effleurée dans le sondage d'Agridea sur les femmes dans l'agriculture, publié en automne 2022. Le document souligne «l'absence d'alternatives, par exemple l'absence de fils», comme l'un des facteurs incitant à la reprise de ferme par une femme.

**Et après.** Que faire quand on est une femme dépossédée de l'héritage agricole?

«On m'a conseillée de me marier à un paysan, ironise la voix au téléphone. Et la machine se poursuit. Les épouses restent à la comptabilité, à s'occuper des enfants...

Elles se donnent corps et âme pendant 30 ans, généralement sans statut d'exploitante agricole (un tiers des agricultrices seraient un membre de la famille non salarié, ndlr.) jusqu'à ce qu'il y ait un divorce. Et là, c'est la catastrophe. Elles se retrouvent parfois avec rien du tout. L'Union suisse des femmes paysannes essaie de faire bouger les choses là-dessus.»

Un parcours de vie aussi décrit dans l'enquête Genre, générations et égalité en agriculture de l'IHEID, publiée en 2014.

**Vers la politique.** Aujourd'hui, la quadragénaire travaille comme enseignante et chargée de sécurité dans une école en lien avec les métiers de la terre. Elle compte bien porter le sujet sous la coupole fédérale, en présentant prochainement sa candidature au Conseil national.

La question n'est d'ailleurs pas sans lien avec la politique agricole, analyse Aline Chollet:

«Avec le modèle actuel de paiements directs qui sont liés à la surface de l'exploitation, on ne veut pas se diversifier, on recherche davantage de terre. Ce sont les femmes qui amènent la diversification des activités agricoles, qui s'avèrent en plus très rentables pour l'exploitation. C'est

« essentiel de reconnaître leur apport dans l'agriculture avec un statut juridique. »

Le 14 juin, elle participera à la grève des femmes à Genève, aux côtés d'autres paysannes.

